



**Thiers Dore
et Montagne**
L'INTERCO

Communauté de Communes
Thiers Dore et Montagne
47 avenue du Général de Gaulle
63300 THIERS
04 73 53 24 71
contact@cctdm.fr

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 15 JUILLET 2020 à 18H00

Séance présidée par : Tony BERNARD, Président

Date de la convocation : 8 juillet 2020

Le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne s'est réuni le 15 juillet 2020 à 18h00, à la Maison des Sports avenue Léo Lagrange - 63300 THIERS.

Conseiller.e.s présent.e.s :

Jean-Éric GARRET, Ludovic COMBE, Olivier CHAMBON, Maryse BARGE, Jean-Pierre DUBOST, Philippe BLANCHOZ, Tony BERNARD, Christiane SAMSON, Philippe CAYRE, Catherine MAZELLIER, Mohammed OULABBI, Atlantique MESSAN, Jean-Luc PRIVAT, Thomas BARNERIAS, Chantal CHASSANG, Yves GACON, Ghislaine DUBIEN, Michel COUPERIER, Éric CABROLIER, Jany BROUSSE, Caroline GUELON, Patrick SAUZEDDE, Marina DA COSTA, Bernard VIGNAUD, André DEBOST, Alexandra VIRLOGEUX, Georges LOPEZ, Daniel BALISONI, Didier ROMEUF, Frédéric CHONIER, Frédérique BARADUC, Serge FAYET, Rachel BOURNIER, Serge THEALLIER, Stéphane RODIER, Hélène BOUDON, Claude GOUILLON-CHENOT, Isabelle FUREGON, David DEROSSIS, Catherine PAPUT, Pierre CONTIE, Monique DURAND PRADAT, Sylvain HERMAN, Martine MUNOZ, Taya ADJIMI, Didier STURMA, Sophie DELAIGUE, Eric BOUCOURT, Francis ROUX, Régine BEAL, Tahar BOUANANE, Didier CORNET, Jean-François DELAIRE, Pierre ROZE.

Conseiller.e.s ayant donné pouvoir :

Daniel BERTHUCAT à Olivier CHAMBON
Pépita RODRIGUEZ à Bernard VIGNAUD
Régine BEAL à Eric BOUCOURT

Conseillers absents excusés : Bernard LORTON, Michel GONIN.

Conseiller.e.s suppléant.e.s ayant voix délibérante : Séverine CHAUPUIS, Patrice BION.

Secrétaire de séance : Pierre CONTIE.

**COMPOSITION DU BUREAU
ET DÉTERMINATION DU NOMBRE DE VICE-PRÉSIDENT.E.S**

Rapporteur : Tony BERNARD

Conseillers en exercice :

58

Conseillers présents :

53

Suppléants ayant voix
délibérantes :

2

Conseillers représentés :

3

Total votants :

58

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 5211-2, L. 5211-10 et L. 5211-41-3.

Considérant que le nombre de Vice-Présidents est librement déterminé par le Conseil Communautaire, sans que ce nombre puisse être supérieur à 20 % de l'effectif de celui-ci, arrondi à l'entier supérieur, soit 12 Vice-Présidents pour la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne ;

Considérant que le Conseil Communautaire peut, à la majorité des deux tiers, fixer un nombre de Vice-Présidents supérieur à celui qui résulte de l'application des deuxième et troisième alinéas, sans pouvoir dépasser 30 % de son propre effectif et le nombre de quinze.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Fixe** le nombre de Vice-Président.e.s à 12 ;
- **Approuve** la constitution d'un Bureau Communautaire composé :
 - Du Président
 - Des 12 Vice-Présidents
 - Et des Maires qui ne sont pas Vice-Présidents
- **Dit** que les Conseiller.e.s délégué.e.s participeront au Bureau Communautaire mais n'auront pas de voix délibérative au moment des votes.

TOTAL VOTANTS : 58	Conseillers présents : 55	Représentés : 3	Non-participation :
TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES : 58	Pour : 58	Contre :	
Abstentions :			

Pour ampliation certifiée conforme,

Le Président,

Tony BERNARD
Maire de Châteldon

